



Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 20 janvier 2025 à 19h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Michèle Lalonde	Mairesse
Monsieur Richard Allard	Conseiller du district 1
Madame Arielle Beaudin	Conseillère du district 2
Monsieur Alexandre Laganière	Conseiller du district 3
Monsieur Jean-François Robillard	Conseiller du district 4
Monsieur Gaëtan Gagné	Conseiller du district 5
Monsieur David Huggins-Daines	Conseiller du district 6

Sont également présentes la greffière, la directrice générale et la directrice générale adjointe.

La mairesse déclare la séance ouverte à 19h et s'adresse au public.

RÉSOLUTION NO. 2025-001

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 janvier 2025

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-François Robillard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 janvier 2025.

RÉSOLUTION NO. 2025-002

Approbation des procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du 16 décembre 2024

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des séances extraordinaire et ordinaire du 16 décembre 2024 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-François Robillard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve les procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du 16 décembre 2024.

RÉSOLUTION NO. 2025-003

Octroi de contrat – Refonte du site internet de la Ville

ATTENDU la mise en concurrence effectuée auprès de 3 agences web pour la refonte du site internet de la Ville;

ATTENDU QUE les 3 agences web ont transmis leur devis et les prix suivants :

<u>Noms des agences web</u>	<u>Prix soumis (après 5 ans)</u>
– Groupe Quantik Activis Inc.	43 945 \$ (plus taxes)
– 9254-3685 Québec inc. (Blanko)	47 300 \$ (plus taxes)
– Vortex Solution inc.	41 400 \$ (plus taxes)

ATTENDU la recommandation de madame Anouk Deveault, directrice des communications, datée du 9 janvier 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat pour la refonte du site internet de la Ville, à l'agence web Blanko (9254-3685 Québec inc.), pour un montant de 47 300 \$ plus les taxes applicables, incluant les frais d'implantation et les frais annuels sur 5 ans ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à financer les paiements à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2025-004

Prolongation – Entente de gestion du parc de la Rivière-Doncaster

ATTENDU l'entente intervenue entre la Ville de Sainte-Adèle et la Chambre de commerce de Sainte-Adèle concernant la gestion du parc de la Rivière-Doncaster (résolution 2019-360);

ATTENDU QUE l'entente était valide pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2024;

ATTENDU la résolution 2024-578 adoptée à la séance ordinaire du 16 décembre 2024, afin de prolonger jusqu'au 31 janvier 2025;

ATTENDU QUE pour assurer le bon déroulement de la transition, il est dans l'intérêt des parties de prolonger l'entente d'un autre mois supplémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-François Robillard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte de prolonger l'entente avec la Chambre de commerce pour la gestion du parc de la Rivière-Doncaster jusqu'au 28 février 2025.

RÉSOLUTION NO. 2025-005

Demande au ministre de la Justice du Québec – Percepteur des amendes

ATTENDU l'embauche de Mme Émilie Vermette à titre de greffière-audicière de la Cour municipale de Sainte-Adèle;



IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal demande au ministre de la Justice du Québec de désigner madame Émilie Vermette, greffière-audicière de la Cour municipale, pour agir à titre de juge de paix CM-2 et percepteur des amendes auprès de la Cour municipale commune de la Ville de Sainte-Adèle, le tout respectivement selon l'article 158 de la *Loi sur les tribunaux judiciaires* (RLRQ, c. T-16) et l'article 322 du *Code de procédure pénale* (RLRQ, c. C-5.1).

RÉSOLUTION NO. 2025-006

Autorisation de signature – Convention collective – Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Sainte-Adèle (CSN) – Section bibliothèque

ATTENDU QUE le comité de négociations de la convention collective et le Syndicat section bibliothèque ont conclu une entente de principe;

ATTENDU QUE la Ville est satisfaite de l'entente conclue entre les parties;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la mairesse, la directrice des ressources humaines ainsi que la responsable de la bibliothèque à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle la nouvelle convention collective à intervenir avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Sainte-Adèle (CSN) – section bibliothèque, fixant les conditions de travail des employés pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028.

RÉSOLUTION NO. 2025-007

Autorisation - Report de vacances 2024 à 2025 – Directrice générale

ATTENDU l'article 8.2 du contrat de travail de la directrice générale qui prévoit une autorisation du conseil pour le report de vacances à l'année ultérieure;

ATTENDU le rapport de madame Annie Boisclair, directrice des ressources humaines, daté du 8 janvier 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise de reporter le solde de vacances de 2024 en 2025, de madame Sophie Charpentier, directrice générale, conformément aux dispositions contractuelles.

RÉSOLUTION NO. 2025-008

Nomination - Directrice générale adjointe

ATTENDU la résolution 2023-146 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 17 avril 2023, pour la nomination de madame Annie Boisclair à titre de Directrice générale adjointe (affectation temporaire), du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024;

ATTENDU la résolution 2024-201 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 21 mai 2024, pour prolonger le mandat de madame Annie Boisclair à titre de Directrice générale adjointe jusqu'au 31 décembre 2024;

ATTENDU le rapport de madame Sophie Charpentier, directrice générale, daté du 9 janvier 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et entérine la nomination de madame Annie Boisclair à titre de directrice générale adjointe en plus de sa fonction de directrice des ressources humaines;

QUE son salaire pour l'année 2025 soit fixé selon l'échelon 3 de la classe 7 de la grille salariale incluse à la *Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle* en vigueur, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2025.

RÉSOLUTION NO. 2025-009

Nomination – Contremaître à l'hygiène du milieu

ATTENDU la récente réorganisation au niveau de l'atelier mécanique, suite au départ à la retraite de M. François Latour, la fonction de surintendant de l'hygiène du milieu, a subi des ajustements significatifs;

ATTENDU QUE dans ce contexte, il devient nécessaire de nommer un 2^e contremaître à l'hygiène du milieu de manière permanente;

ATTENDU la recommandation de madame Annie Boisclair, directrice des ressources humaines, datée du 15 janvier 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport, approuve la nomination d'un deuxième contremaître à l'hygiène du milieu de manière permanente et entérine la nomination de monsieur Damien Alexandre Chapoy au poste de contremaître à l'hygiène du milieu;

QUE son salaire soit fixé selon l'échelon 2 de la classe 2 de la grille salariale incluse à la *Politique des conditions de travail et de rémunération du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle* en vigueur, et ce, à compter du 21 janvier 2025.

RÉSOLUTION NO. 2025-010

Octroi de contrat – Location d'un camion 10 roues

ATTENDU la mise en concurrence effectuée auprès de 3 fournisseurs pour la location d'un camion 10 roues, en remplacement d'un véhicule endommagé devenu inutilisable;

ATTENDU QUE les 2 fournisseurs ont transmis leur devis et les prix suivants :

<u>Noms des agences web</u>	<u>Prix soumis (taxes incluses)</u>
– Groupe Damga	43 115.62 \$
– Excellence PacLease	48 290.00 \$

ATTENDU la recommandation de Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 16 janvier 2025 ;

ATTENDU la couverture d'assurance de la Ville qui prévoit un montant de 20 000\$ pour la location d'un véhicule durant les réparations;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-François Robillard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat pour la location d'un camion 10 roues avec les équipements de déneigement pour une période de 3 mois, soit de la période du 26 décembre 2024 au 26 mars 2025, à Groupe Damga, pour un montant de 37 500 \$ plus les taxes applicables;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2025-011

Octroi de contrat - Changement du logiciel de télémétrie, incluant son acquisition et sa programmation

ATTENDU le *Règlement 1315 sur la gestion contractuelle* ;

ATTENDU le rapport de monsieur Étienne Brossard, directeur des Services techniques et hygiène du milieu, daté du 11 décembre 2024 ;

ATTENDU le rapport du comité de surveillance, daté du 16 janvier 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné

Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat pour le changement du logiciel de télémétrie, incluant son acquisition et sa programmation à l'entreprise Automation RL, pour un montant de 60 100 \$ plus les taxes applicables;

QUE le conseil autorise l'appropriation d'un montant de 60 100 \$ plus les taxes, soit 50% de ce montant à même l'excédent affecté pour l'égout et 50% à même l'excédent affecté pour l'aqueduc;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements conformément à cette résolution.

RÉSOLUTION NO. 2025-012

Octroi de contrat - Achat de pompes neuves – Mise aux normes des postes de surpression Perdreaux

ATTENDU la mise en concurrence effectuée auprès de trois (3) fournisseurs pour l'achat de pompes neuves pour la mise aux normes des postes de surpression Perdreaux;

ATTENDU QUE trois (3) fournisseurs ont transmis les prix suivants :

<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Prix soumis (taxes incluses)</u>
– Brébeuf mécanique de procédés inc.	57 481.75 \$
– Groupe Québéco inc.	58 533.77 \$
– Nordmec	78 263.77 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Étienne Brossard, directeur des Services techniques et hygiène du milieu, daté du 8 janvier 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat pour l'achat de pompes neuves pour la mise aux normes des postes de surpression Perdreaux, à Brébeuf mécanique de procédés inc., pour un montant de 49 995 \$, plus les taxes applicables ;

QUE le conseil autorise l'appropriation d'un montant de 49 995\$ plus les taxes applicables à même l'excédent de fonctionnement non affecté ou à la future TECQ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements conformément à cette résolution.

RÉSOLUTION NO. 2025-013

Autorisation de paiement - Recommandation # 2 provisoire – Construction et aménagement d'un nouvel abri à sel incluant travaux civils

ATTENDU la recommandation de paiement #2 (provisoire) de monsieur Éric Moreau, chef de division actifs et projets spéciaux - civil des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 10 janvier 2025, pour la construction et l'aménagement d'un nouvel abri à sel incluant les travaux civils ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin



POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement #2 (provisoire), pour la construction et l'aménagement d'un nouvel abri à sel incluant les travaux civils, soit un montant de 72 272.69 \$, taxes incluses, à l'entreprise 9161-4396 Québec inc. ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le règlement d'emprunt 1356, remboursable sur une période de 10 ans.

RÉSOLUTION NO. 2025-014

Désengagement de la demande PRIMEAU #2025243

ATTENDU la résolution 2022-362 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 17 octobre 2022;

ATTENDU QUE la demande dans l'ancien PRIMEAU #2025243 a été transférée au PRIMEAU 2023 (demande #2038128) et promise depuis mars 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au désengagement de la demande PRIMEAU #2025243.

RÉSOLUTION NO. 2025-015

Demande de dérogation mineure – Lot 6 637 635 - boulevard de Sainte-Adèle

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTÉ** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2025-001

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 6 637 635, boulevard de Sainte-Adèle**, afin de permettre :

- que le front bâti sur rue soit de 0% alors que l'article 565 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* exige un minimum de 70%;

- que la superficie d'implantation au sol soit de 11% alors que l'article 565 du même règlement exige un minimum de 30%;
- que la superficie de plancher soit de 3 736 mètres carrés alors que l'article 566 du même règlement la limite à un maximum de 800 mètres carrés;
- qu'une porte de garage soit installée sur la façade principale du bâtiment alors que l'article 147 l'interdit et que cette porte de garage ne soit pas en retrait par rapport à la façade principale alors que l'article 566 du même règlement exige un retrait minimal de 3 mètres;
- que l'espace de stationnement en cour avant empiète devant la façade principale du bâtiment alors que l'article 568 du même règlement l'interdit;
- que les murs de soutènement aient une hauteur maximale de 4,03 mètres alors que l'article 205 du même règlement limite la hauteur à 3 mètres;
- que la largeur maximale d'un élément de mur constituant un même plan excède 12 mètres, soit 15,80 mètres et ce sans décalé alors que l'article 150 du même règlement limite la largeur à 12 mètres sans décalé.

Le tout tel que montré au projet d'implantation préparé par Francis Guindon arpenteur-géomètre en date du 8 novembre 2024, sous le numéro 3560 de ses minutes et du document de présentation préparé par Rubic architecture inc. en date 12 novembre 2024.

RÉSOLUTION NO. 2025-016

Demande de dérogation mineure – 740, rue des Brises

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTÉ sous condition** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2025-002

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **740, rue des Brises**, afin de permettre de clôturer une piscine creusée existante en cour avant dont une section de cette clôture serait en treillis de mailles d'acier alors que l'article 213 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* l'interdit;

Le tout tel que montré au contrat Inter clôtures Clobec en date du 9 octobre 2024.

La dérogation mineure est acceptée à la condition suivante :

- Que seule la clôture ornementale soit installée le long de la rue des Brises.

RÉSOLUTION NO. 2025-017

Demande de dérogation mineure – Lot 3 888 194, chemin du Sommet-Bleu

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard



Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2025-003

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 3 888 194, chemin du Sommet-Bleu**, afin de permettre

- que le niveau du plancher du rez-de-chaussée de la maison soit à 5,7 mètres du sol naturel alors que l'article 526 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* le limite à 1,2 mètre maximum en type de milieu T4.1;
- que 2 cases de stationnement se retrouvent à une distance de 0,89 mètre de la ligne avant de lot alors que l'article 260 du même règlement exige une marge minimale de 1,5 mètre de la ligne avant de lot et que ces 2 cases se retrouvent à une distance de 0,5 mètre de la façade principale alors que l'article 248 du même règlement exige une distance minimale de 1,5 mètre de la façade principale, afin d'y construire une résidence unifamiliale isolée.

Le tout tel que montré au certificat d'implantation préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre en date du 8 novembre 2024, 8867 de ses minutes.

RÉSOLUTION NO. 2025-018

Nomination d'un membre du conseil au Comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU la résolution 2021-352 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 22 novembre 2021 pour la nomination des membres sur différents comités et/ou organismes ;

ATTENDU la démission d'un membre du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE monsieur le conseiller David Huggins-Daines soit nommé afin de siéger sur le comité consultatif d'urbanisme, et ce, à compter du 21 janvier 2025;

QUE les frais et les dépenses générés pour la représentation de la Ville à ce comité soient remboursés jusqu'à un maximum de 100\$ par réunion sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION NO. 2025-019

Octroi de contrat – Élaboration du PPU du secteur Chantecler

ATTENDU le *Règlement 1315 sur la gestion contractuelle* ;

ATTENDU la recommandation de mesdames Sophie Charpentier et Annie Boisclair, de la direction générale, datée du 10 janvier 2025;

ATTENDU le rapport du comité de surveillance, daté du 16 janvier 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines



POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat pour l'élaboration du PPU pour le secteur Chantecler, à l'entreprise Le Picbois Coop, pour un montant de 107 096,50 \$ plus les taxes applicables;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer une partie des paiements, pour un montant de 50 000 \$, à même le budget d'opérations;

QUE le conseil autorise l'appropriation d'une somme de 62 500 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté pour les paiements d'une partie de ce contrat.

RÉSOLUTION NO. 2025-020

Octroi de contrat – Caractérisation écologique du secteur Chantecler

ATTENDU la recommandation de mesdames Sophie Charpentier et Annie Boisclair, de la direction générale, datée du 10 janvier 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat pour la caractérisation écologique du secteur Chanteclerc, à l'entreprise Écoterritoire, pour un montant de 24 000 \$ plus taxes applicables;

QUE le conseil autorise l'appropriation d'un montant de 24 000\$ plus les taxes applicables à même l'excédent de fonctionnement non affecté;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements conformément à cette résolution.

RÉSOLUTION NO. 2025-021

Subvention à l'organisme Plein-Air-Sainte-Adèle – Année 2025

ATTENDU la recommandation de monsieur Vincent Bélanger, directeur au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, datée du 9 janvier 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



QUE le conseil autorise le paiement d'une subvention de 87 000 \$ pour l'année 2025, à Plein Air Sainte-Adèle, payable en 3 versements, soit :

Budget de fonctionnement (87 000 \$)

1 ^{er} versement	le ou vers le 7 mars 2025	30 000 \$
2 ^e versement	le ou vers le 6 juin 2025	30 000 \$
3 ^e versement	le ou vers le 26 septembre 2025	27 000 \$

QUE la dernière tranche de 27 000 \$ soit payable conditionnellement à un rapport favorable du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire suite à une rencontre d'évaluation avec Plein Air Sainte-Adèle, en septembre 2025.

RÉSOLUTION NO. 2025-022

Autorisation de signature – Entente d'assistance mutuelle relative à la protection contre l'incendie, les sinistres et les sauvetages - Ville de Mont-Tremblant

ATTENDU la résolution 2024-612 adoptée lors de la séance ordinaire du 16 décembre 2024;

ATTENDU les modifications apportées à l'entente relative à la protection contre l'incendie, les sinistres et les sauvetages avec la Ville de Mont-Tremblant;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la signature de l'entente d'assistance mutuelle relative à la protection contre l'incendie, les sinistres et les sauvetages à intervenir entre la Ville de Mont-Tremblant et la Ville de Sainte-Adèle, tel qu'il appert au document joint à la présente résolution;

QUE la mairesse et la greffière et directrice des services juridiques soient autorisées à signer l'entente pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle;

QUE la résolution 2024-612 soit abrogée.

RÉSOLUTION NO. 2025-023
AVIS DE MOTION

Je, David Huggins-Daines, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1358 de contrôle intérimaire du secteur Chantecler;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2025-024
AVIS DE MOTION

Je, Arielle Beaudin, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1360 décrétant un emprunt de 457 000 \$ pour les études, plans et devis pour le réaménagement du parc Claude-Cardinal;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.



RÉSOLUTION NO. 2025-025

Règlement 1265-2 modifiant le *Règlement 1265 concernant la régie interne des séances du conseil municipal* – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1265-2 modifiant le *Règlement 1265 concernant la régie interne des séances du conseil municipal*, soit adopté ;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2025-026

Règlement 1359 décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année 2025 – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1359 décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année 2025, soit adopté ;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :
Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1333 :

- a) Incompressibles – Fonds d'administration – 4 110 500,16 \$ pour la période du 30 novembre au 6 décembre 2024.
- b) Incompressibles – Fonds d'administration – 317 231,61 \$ pour la période du 7 au 13 décembre 2024
- c) Incompressibles – Fonds d'administration – 1 644 486,44 \$ pour la période du 14 au 20 décembre 2024
- d) Liste des comptes à payer au montant de 793 614,82 \$ pour le mois de novembre 2024.
- e) Engagements au montant de 862 753,08 \$ pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2024.

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d'une employée (période hivernale 2025) – Préposée à l'accueil, Place des citoyens, Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d'employés saisonniers – Préposés aux loisirs au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d'une employée temporaire - Adjointe administrative



Procès-verbal de correction résolution 2024-600

Dépôt du registre des déclarations en vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* – Année 2024

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

Mesdames la mairesse et la conseillère Arielle Beaudin ainsi que messieurs les conseillers, Richard Allard, Alexandre Laganière, Jean-François Robillard, Gaëtan Gagné et David Huggins-Daines s'adressent au public.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse ainsi que la directrice générale répondent aux questions du public.

RÉSOLUTION NO. 2025-027

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20 h 39.

Mme Michèle Lalonde
Mairesse

Me Audrey Sénécal
Greffière et directrice des Services juridiques